

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

**Délibération n° D 2026-04-03-09**

Date de la séance : 03 avril 2026

Date de la convocation : 27 mars 2026

Envoyé en préfecture le 08/04/2026  
Reçu en préfecture le 08/04/2026  
Publié le 08/04/2026  
ID : 038-213800154-20260403-D2026040309-DE  
Auteur = J. ROUSSILLON Maire  
Nombre de membres présents : 19  
Nombre de pouvoirs : 19  
Nombre de suffrages exprimés : 19  
**VOTES :**  
**Contre : 0 Pour : 19 Abstentions : 0**  
Acte rendu exécutoire par transmission à la  
préfecture et affichage

L'an deux mille vingt-six, le trois avril, le Conseil Municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur ROUSSILLON Julien, Maire.

**Présents :** SIMONDANT Martial, ROUSSILLON Julien, CROUZET Rémy, MABILON Sandrine, BLACHE Tanguy, MILARD Valérie, RODRIGUES David, FAVRE-NOVEL Anne-Sophie, MACIA Stéphanie, NOVO Daniel, LECOMTE LEMOINE Brigitte, LEININGER Baptiste, PRESSON Julie, CALLAMARD Rémy, LAGER Corine, TRICAUD Frédéric, GUETAT Suzanne et LAVERLOCHERE Jean-Yves.

**Absents avec pouvoir :** CLERC Edith qui donne pouvoir à MILARD Valérie

**DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE TE38  
(TERRITOIRE D'ENERGIE ISERE)**

Considérant l'adhésion de la commune à TE38 (Territoire d'Energie Isère) ;

Considérant la nécessité suite au renouvellement des Conseils Municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38 ;

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité syndical de TE38 ;

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les statuts de TE38 ;

**VU** la délibération d'adhésion à TE38 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **DESIGNE** SIMONDANT Martial, délégué titulaire et ROUSSILLON Julien, délégué suppléant du Conseil Municipal au sein de TE38.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire  
Julien ROUSSILLON

Le secrétaire de séance  
Rémy CROUZET